

Pour diffusion immédiate

LE RWANDA, PREMIER PAYS À TENTER D'ACHETER DES MÉDICAMENTS ANTI-VIH ABORDABLES AU MOYEN DU RÉGIME D'ACCÈS DU CANADA

***Le Réseau juridique s'en réjouit, tout en signalant que des lacunes
dans la loi doivent encore être réglées***

TORONTO, 20 juillet 2007 — Le Réseau juridique canadien VIH/sida a affiché un optimisme prudent à l'égard de la nouvelle que le Rwanda sera le premier pays à tenter d'avoir recours au Régime canadien d'accès aux médicaments afin d'acheter des médicaments anti-VIH abordables fabriqués au Canada.

Hier, le Rwanda a avisé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de son intention d'importer 260 000 paquets d'Apo-Triavir du Canada au cours des deux prochaines années. L'Apo-Triavir est un médicament générique fabriqué par la société Apotex inc., établie en Ontario. Il s'agit d'une combinaison de trois médicaments brevetés : la zidovudine, la lamivudine et la névirapine. Le dépôt de cet avis du Rwanda est la première étape de la démarche à suivre par Apotex pour obtenir une licence l'autorisant à fabriquer et exporter ce médicament.

« On ne s'est jamais autant approché du point où le Régime permettrait d'accomplir ce qui est voulu », affirme Richard Elliott, directeur adjoint du Réseau juridique. « Mais même si le Rwanda et Apotex finissaient par réaliser cette transaction, le Parlement canadien devra simplifier le Régime, afin que ce ne soit pas la seule occasion où le Régime aura été utilisé. »

Adopté initialement en mai 2004 sous le nom d'*Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, le Régime visait à permettre que des fabricants canadiens de médicaments génériques puissent produire et exporter des versions beaucoup plus abordables de médicaments brevetés, pour les pays en développement où ces produits sont désespérément nécessaires. Aucun médicament n'a cependant encore été exporté du Canada.

Depuis, le Réseau juridique a rédigé de nombreuses lettres et plusieurs mémoires, incitant les ministres du Cabinet et les députés à régler ce problème au plus vite, et proposant des solutions spécifiques.

Le plus récent mémoire du Réseau juridique, présenté en avril 2007 au Comité permanent des communes sur l'Industrie, la Science et la Technologie, comprenait 13 recommandations, dont la principale était d'autoriser *toute* société pharmaceutique à produire en version générique *tout* médicament breveté au Canada pour l'exporter à *tout* pays en développement qui est admissible et nommé dans la loi.

« Il y a plus de trois ans que le Parlement a créé ce Régime. Tout ce temps s'est écoulé, avant d'en arriver à cette étape, non parce que les médicaments ne sont pas nécessaires ou n'existent pas, mais en grande partie parce que le Régime est trop complexe à utiliser et à faire fonctionner comme il le devrait », commente M. Elliott. « Cette première demande n'est qu'une goutte dans un seau, si l'on regarde l'ampleur des besoins de médicaments abordables. Le Parlement canadien doit corriger la loi afin qu'elle serve à plus d'un pays. »

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques, éthiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar

Directeur des communications

Cell. : +1 416 278-3750

Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)

Courriel : lmr@aidslaw.ca

Internet : www.aidslaw.ca